



FICHE "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2019

communes de 20 à 49 agents département du Nord

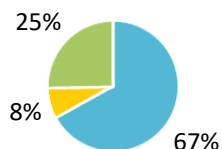
Cette Fiche "Repères" réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019 (Rapport sur l'Etat des Collectivités) sur la base d'informations déclarées par un échantillon de collectivités du département du Nord.

> 43 bilans ont été validés lors de la campagne de 2019 (réalisée en 2020)

> 1 408 agents recensés dans ces collectivités dont 945 fonctionnaires, 107 contractuels permanents et 356 contractuels non permanents

Effectifs

67% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires	6	40	22
■ Contractuels permanents	0	17	2
■ Contractuels non permanents	0	33	8

Minimum	Maximum	Effectif moyen
6	40	22
0	17	2
0	33	8



Précisions emplois non permanents

- ⇒ 18 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 48 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

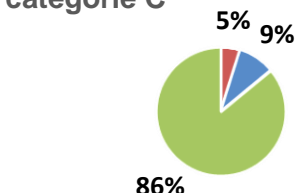
21 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

53% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	27%	11%	25%	6
Technique	55%	38%	53%	13
Culturelle	1%	22%	4%	1
Sportive	1%	1%	1%	0
Médico-sociale	6%	2%	6%	1
Police	1%	2%	2%	0
Incendie				0
Animation	9%	23%	10%	3
Total	100%	100%	100%	24

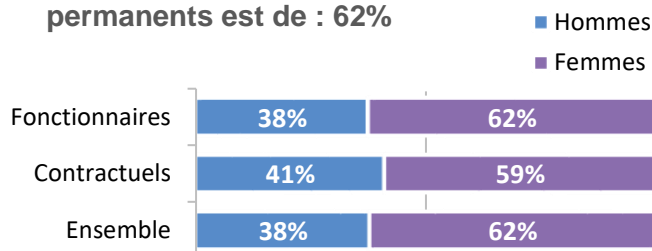
86% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen
1
2
21

■ Catégorie A	1
■ Catégorie B	2
■ Catégorie C	21

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 62%

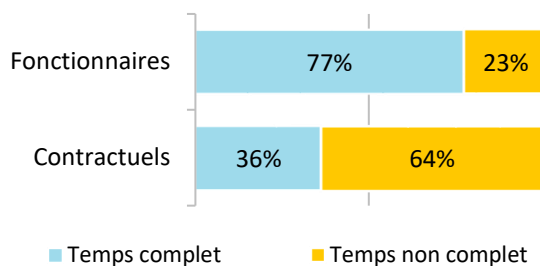


Le cadre d'emplois des Adjoints techniques représente 47%

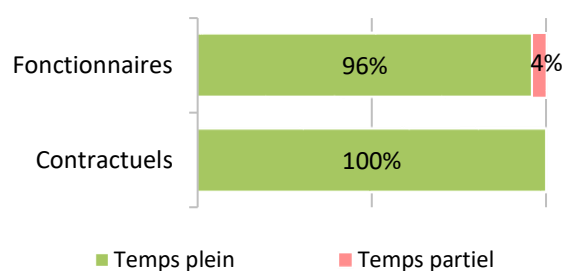
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	47%
Adjoints administratifs	17%
Adjoints d'animation	9%
ATSEM	5%
Agents de maîtrise	4%

Temps de travail des agents permanents

77% des fonctionnaires à temps complet contre 36% des contractuels



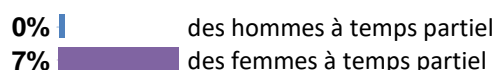
4% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	54%	100%
Animation	48%	16%
Sportive	40%	100%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

En moyenne, les agents des communes de 20 à 49 agents ont 48 ans

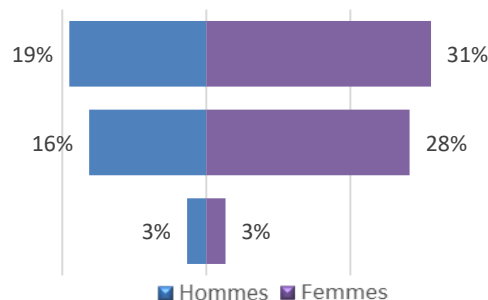
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,44
Contractuels permanents	39,23
Ensemble des permanents	48,40

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,36



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

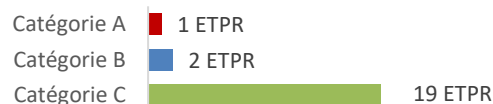
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 26 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 20 fonctionnaires
> 2 contractuels permanents
> 4 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



47 332 heures rémunérées en 2019 par collectivité

Positions particulières

En moyenne par collectivité :

> Moins d'un agent mis à disposition dans la collectivité

> Moins d'un agent détaché au sein de la collectivité
> Moins d'un agent détaché dans une autre structure
> Moins d'un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- En 2019, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départ en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 ¹	Effectif physique au 31/12/2019
23 agents	24 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019		
Fonctionnaires	↗	0,3%
Contractuels	↗	81,4%
Ensemble	↗	5,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	43%
Départ à la retraite	35%
Mutation	11%
Démission	5%
Décès	3%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	62%
Recrutement direct	11%
Intégration directe	10%
Remplacements (contractuels)	7%
Voie de mutation	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

Évolution professionnelle

- Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

0,0 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,0 % des femmes

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,2 % des femmes

- 4,8 avancements d'échelon par collectivité

- 0,0 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2019

Sanctions disciplinaires

- 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2019 parmi les 43 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	75%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	25%

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 48,71 % des dépenses de fonctionnement



*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes : **553 733 €**

Primes et indemnités versées :	70 347 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	7 537 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 650 €
Supplément familial de traitement :	4 602 €
Indemnité de résidence :	2 143 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :

64 829 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 550 €	34 970 €	36 431 €	s	25 524 €	19 308 €
Technique	s		38 250 €		23 340 €	18 174 €
Culturelle	s	s	30 019 €	31 031 €	19 926 €	s
Sportive			32 660 €		s	s
Médico-sociale	29 130 €			s	22 723 €	s
Police			s		31 039 €	s
Incendie						
Animation			28 231 €	2 983 €	23 667 €	16 855 €
Toutes filières	50 144 €	31 477 €	35 548 €	9 982 €	23 900 €	18 016 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,7 %

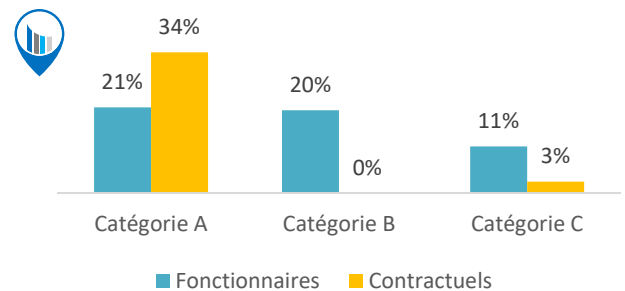
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires **13,13%**

Contractuels sur emplois permanents **6,30%**

Ensemble **12,70%**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 93% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 694 heures en moyenne

Aucune collectivité n'adhère au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

16% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

En moyenne, 25,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire



> En moyenne, 3 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,17%	0,82%	2,93%	0,65%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,87%	0,82%	6,25%	0,65%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,07%	1,02%	6,45%	0,74%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 33,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

2 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 2,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 30 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,5 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 98 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 90 % sont en catégorie C*
- ⇒ 24 671 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

1,4 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moyen des formations : 375 €

Coût par jour de formation : 260 €

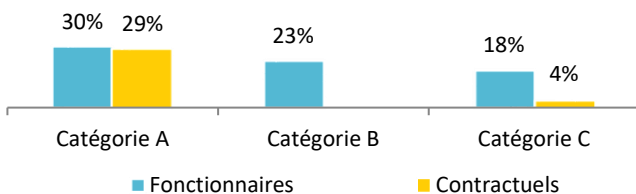
DOCUMENT DE PRÉVENTION

35% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

- En 2019, 17,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



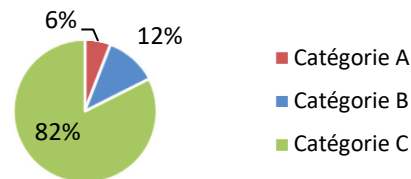
- 6 888 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	75 %
Autres organismes	22 %
Frais de déplacement	3 %

- 20 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,8 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	64%
Autres organismes	33%
Interne à la collectivité	4%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	7 935 €	20 176 €
Montant moyen par bénéficiaire	156 €	71 €

- L'action sociale des collectivités

42% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

37% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

23% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

37% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

- Jours de grève

1,3 jour de grève recensé en moyenne en 2019
23% de collectivités concernées par des jours de grève

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2021

Version 12